

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département de la Côte-d'Or COMMUNE DE THOREY EN PLAINE

42 Route de Dijon 21 110 THOREY EN PLAINE Tél: 03.80.79.12.79. / Fax: 03.80.79.12.83. E-mail: mairie@thoreyenplaine.fr

CRAL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN de 18h00 à 19h50

<u>Présents</u>: G. BRACHOTTE / P. BERTHIOT / S. BONIN / P. CATTEAU / K. CHEDAL / N. CHEVASSON / F. COTTIN / S. GODRIE / M-J. JACQUIER / S. PELLETIER / M-M. PLATHEY / G. ROBERT / E. RIONDET / JJ. VIGOT.

Absent excusé avec procuration: J. MORE (proc. J-J. VIGOT)

Secrétaire: N. CHEVASSON

Assesseurs: S. GODRIE, M-J. JACQUIER.

La séance est ouverte à 18h00.

1. <u>ÉLECTION DES SÉNATEURS : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS DU CONSEIL MUNICIPAL</u>

Le Maire fait part des changements de modalités du scrutin de liste concernant ces élections et propose la liste municipale comme support. Il énonce la position de chacun sur cette liste : les 3 premiers noms seront titulaires et les 3 suivants seront suppléants.

Il demande si une autre liste est constituée avant de passer au vote.

Les 3 titulaires proposés sont donc : G. BRACHOTTE, N. CHEVASSON, J-J. VIGOT et les 3 suppléants sont : K. CHEDAL, S. BONIN, F. COTTIN.

Distributions des bulletins de liste, des bulletins blancs et des enveloppes avant passage à l'isoloir de chaque conseiller.

La liste est approuvée à l'unanimité soit 15 voix pour, 0 bulletin blanc et nul.

2. <u>DÉBAT COMPLÉMENTAIRE DU PADD</u>

Le Maire propose au nouveau Conseil Municipal de poursuivre la révision du PLU, mais en modifiant quelque peu les conclusions du bilan de la concertation s'agissant de la prise en compte des remarques sur le secteur du Canal. En effet, si la conclusion reste que la concertation n'a pas eu pour effet de remettre en cause les principaux choix et orientations du P.L.U., certains ajustements du projet semblent tout de même pouvoir être envisagés sur le secteur du Canal.

Le Maire tient à préciser l'excellent respect de la réunion de concertation publique avec les habitants de la zone du canal. Les échanges se sont déroulés dans un climat serein et responsable. Le Maire précise que le cabinet DORGAT, actera la rencontre/réunion de concertation publique du 2 juin 2014 avec les habitants de la zone du canal.

Le Maire rappelle que concernant le débat complémentaire celui-ci ne donne pas lieu à une délibération. Le Maire précise que l'intégralité du PADD a été envoyée à chaque conseiller pour lecture et que l'objectif majeur de ce débat complémentaire est le réajustement de la zone du Canal que la nouvelle mandature souhaite mettre en place. En effet, lors de la concertation, une partie de la population a fait part de ses craintes sur l'ampleur du développement envisagé sur ce secteur, soulevant des questions de circulation, de cadre de vie, de pollution et de nuisances du silo. Aussi, sans remettre en cause cette zone qui reste une zone prioritaire du développement de l'habitat sur Thorey En Plaine conformément au PADD, il semble possible d'adapter légèrement le projet envisagé pour mieux répondre à certaines préoccupations exprimées par la population et d'apporter quelques légers ajustements réglementaires traduisant la récente loi ALUR du 24 mars 2014. Il convient donc d'ouvrir un nouveau débat complémentaire. Pour cela, il propose :

- de retirer partiellement la délibération du 24 février 2014 en ce qu'elle conclut à un bilan globalement positif de la concertation s'agissant du secteur du Canal.

- de reprendre une phase de légers ajustements du PADD et des pièces réglementaires du PLU concernant le secteur du Canal et ses abords et d'y intégrer certaines retouches liées à la prise en compte de la récente loi ALUR.
- de procéder à une concertation complémentaire relative à ces ajustements.
- de fixer les modalités de cette concertation complémentaire comme suit :
 - mise à disposition du public en Mairie des pièces projet de PLU modifiées aux jours et heures habituels d'ouverture,
 - réouverture du registre de concertation permettant au public de formuler ses observations, qui sera mis à disposition du public en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture,
 - Ces mises à dispositions seront annoncées à la population par affichage en mairie et sur les panneaux d'annonces légales de la commune, ainsi que sur son site internet.
 - A l'issue de cette concertation complémentaire, M. le Maire dressera un bilan définitif de la concertation qui viendra compléter le bilan du 24/02/2014 et le soumettra au Conseil Municipal, qui en délibérera.

Le conseil approuve à l'unanimité moins une abstention de M. Sylvain Pelletier qui s'abstient de participer au vote et à la discussion.

Le Maire reprend l'intégralité du PADD envoyée par mail au conseiller. L'envoi mail ne contenant pas le mot du Maire, celui-ci en fait lecture. Ce mot du Maire est le reflet de la volonté du Conseil Municipal. Il résume la politique globale en termes d'organisation future du village. L'objectif est l'évolution de l'esprit de notre village et sa stratégie à long terme. Il rappelle que le PADD est très cadré par le SCOT et que notre village fait partie des communes de niveau 4.

Le Maire détaille les 10 points un par un en insistant sur les modifications d'écriture, les objectifs et les orientations. Il apporte des informations complémentaires lorsque cela est nécessaire.

3. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- J-J. VIGOT, l'adjoint aux travaux, prend la parole pour exposer les travaux à prévoir au cimetière.
 - le portail à arranger,
 - le muret de l'entrée « côté Thorey » à refaire par le personnel communal,
 - les graviers des 6 tombes des aviateurs canadiens à changer.

Le Maire rappelle que la cérémonie commémorative du 27 septembre 2014 aura lieu au cimetière de Bretenière, en souvenir des soldats canadiens morts sur le sol thorézien.

- Le Maire expose « la frilosité » de la Caisse d'Épargne pour remettre en service le DAB en terme de coût. Il en souligne l'intérêt communautaire et inter-communautaire.
- Le Maire informe les conseillers du renouvellement de 100% de l'équipe enseignante à la rentrée scolaire 2014-2015. Il souligne qu'il a envoyé un courrier par mail à l'inspectrice et à la DASEN concernant les inquiétudes des parents.

Il rappelle qu'une réunion publique concernant la réforme des rythmes scolaires est prévue le mercredi 25 juin 2014 à 18h30.

• Le départ à la retraite de Mr EHRE, enseignant de nos écoles depuis 26 ans est abordé. Il serait souhaitable que le Conseil Municipal soit présent lors de sa cérémonie de départ, qui aura lieu aux alentours de 16h, après le spectacle de la kermesse, le samedi 28 juin 2014. Il est proposé l'achat d'une médaille de reconnaissance et de lui accorder la distinction de « citoyen d'honneur ». Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour cette distinction.

Il est également proposé de lui offrir un cadeau de la part de la municipalité. Le Conseil prend acte et mandate le Maire pour l'achat de celui-ci.

- Il est rappelé aux conseillers que leur présence est souhaitable lors de chaque cérémonie communale pour aider à l'installation et au rangement. Pour cela, un retroplanning des dates va être établit par le secrétariat.
- Le Maire informe qu'il va essayer d'obtenir des aides précises concernant le projet « chaufferie » communale et que nous devons réfléchir à la meilleure stratégie pour notre village.

Le Conseil Municipal prend acte.

La séance est levée à 19h50.

Vu par nous, Gilles BRACHOTTE, Maire de la Commune de THOREY EN PLAINE, pour être affiché le 27 juin 2014 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

À THOREY EN PLAINE, le 27 juin 2014

Gilles BRACHOTTE, Maire

- 29

Mairie de THorey en Plaine

N° INSEE: 21632

Séance du 20/06/2014 à 18h00

N° d'ordre, objets et n° feuillet/page des délibérations prises durant la séance :

14-30 - Révision générale du PLU - délibération en vue d'ne concertation complémentaire - 23 à 27

14-31 - Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal pour l'élection des

sénateurs

Membres présents :

NOMS Prénoms	Signatures	Observations
BERTHIOT Paul	(in the second s	
BONIN Sébastien		
BRACHOTTE Gilles	Toute	
CATTEAU Philippe		
CHEDAL Karine	1 hede.	
CHEVASSON Nelly	A	
COTTIN Francine	24.	
GODRIE Sophie		
JACQUIER Marie-Josèphe	Jan augus	
PELLETIER Sylvain	dels	
PLATHEY Marie-Madeleine	Maria	
RIONDET Emmanuelle	Au	
ROBERT Gilles		
VIGOT Jean		

Procurations:

M. MORE Jacques donne pouvoir à M. VIGOT Jean

Membres excusés :

MORE Jacques

Secrétaire de séance :

CHEVASSON Nelly